

Réf: Dossier 368402

Avis de constitution

SOCIETE « PRODUITS MIRACLES »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN, COMMUNE DE
COCODY, Jules Verne, prêt de la pharmacie kannien., Lot
ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/12/2024 , et enregistrés le 12/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PRODUITS MIRACLES »

Objet : - Fabrication et vente de produits capillaires (barbe et cheveux).

- Vente d'accessoire de cheveux, barbe et mèche
- Commerce générale
- Livraison de marchandises
- Distributions
- Autres prestations de services

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN, COMMUNE DE
COCODY, Jules Verne, prêt de la pharmacie kannien., Lot

ND, Ilot ND

Dirigeant(s) Mme TADESSE SAMMY JOYCE AMENAN
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-00098 du 06/01/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°00521/GTCA/RC/2025 du 06/01/2025

